ASSOCIATION:	
Représentée par	_ Tél :
MANIFESTATION :	_ Date :
LIEU(X) DE LA MANIFESTATION :	



Cadre réservé à la mairie

Transmis le :

Enregistrement DAG le:

DEMANDE D'UTILISATION DES POINTS ELECTRIQUES

Si vous avez besoin de prises électriques extérieures, merci de nous préciser :

- le(s) matériel(s) que vous utilisez et la puissance électrique nécessaire ;
- le(les) emplacement(s) où vous souhaitez les installer, sachant que les lieux suivants sont équipés de prises extérieures étanches permettant la mise en place de coffrets « manifestations » :

	Lieu	Intensité max. disponible	Type de raccordement possible
1	Monument aux Morts du Chef-lieu	60 ampères	- 1 prise 63 A triphasée - 1 prise 32 A triphasée
2	Place devant la MAJ/VIVAL	60 ampères	- 1 prise 63 A triphasée - 1 prise 32 A triphasée
3	Devant l'entrée principale de la mairie	32 ampères	- 1 prise 32 A triphasée
4	Devant l'entrée de la salle du Conseil municipal	63 ampères	- 1 prise 63 A triphasée
5	Parking des écoles du Chef-lieu, au droit de la micro-crèche « Les Petites Marmottes »	50 ampères	 - 1 prise 32 A triphasée - 2 prises 16 A triphasées - 1 prise 16 A monophasée 50 ampères sur bornes
6	Parking des écoles du Chef-lieu, au droit de l'accès livraison du restaurant scolaire	100 ampères	- 1 prise 63 A triphasée - 1 prise 32 A triphasée
7	Sous le préau de l'école élémentaire du Chef-lieu	32 ampères	- 1 prise 32 A triphasée
8	Parking des écoles du Chef-lieu, au droit du WC public	100 ampères	- 1 prise 63 A triphasée - 1 prise 32 A triphasée
9	Nouveaux vestiaires du stade (au-dessus porte coulissante)	63 ampères	- 1 prise 63 A triphasée - 1 prise 32 A triphasée
10	Sur le terrain en herbe du stade (à côté du lieu de stockage du robot)	32 ampères	- 1 prise 32 A triphasée

Si vous souhaitez utiliser ces prises, merci de nous indiquer clairement la liste des appareils utilisés :

APPAREILS UTILISES LORS DE LA MANIFESTATION	Puissance nécessaire	Numéro du lieu de branchement souhaité

ECLAIRAGE PUBLIC PARKING DES ECOLES

L'éclairage du parking des écoles fonctionnant sur horloge avec coupure à 23 h 30, merci de nous préciser si vous avez besoin d'éclairage au-delà de cette heure afin qu'il soit mis en marche forcée.

Eclairage demandé au-delà de 23 h 30 : OUI		NON (rayer la mention inutile)	
Le		L'Adjoint au Maire délégué aux associations,	
Signature du demandeur		Guy PONTAROLLO	